



action Santé

N° 20  
Février 2020

Solidarité  
Santé  
action  
Santé  
Solidarité  
action  
Santé  
Solidarité

## Edito

La période actuelle se caractérise par la très forte mobilisation contre la réforme des retraites. Sans revenir sur les contenus de cette réforme, je voudrais, ici, révéler les fausses analyses qui la justifieraient.

Le régime actuel serait à bout de souffle du fait de l'évolution démographique. Mais selon l'INSEE, si l'espérance de vie à 65 ans des femmes a progressé de 1,5 mois/an dans la période 1994-2011, celle-ci n'est plus que de 0,3 mois par an depuis 2011. C'est une information largement passée sous silence: en France comme d'ailleurs dans les pays dits développés, **l'espérance de vie stagne**.

Par contre le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) table, lui, sur une progression de 1 mois par an pour les femmes et de 1,7 mois par an pour les hommes pour justifier la nécessité de diminuer les retraites afin d'équilibrer le régime. **Soit une évolution très au-dessus de la réalité qui conduit à des analyses complètement faussées.** Le COR se base également sur une diminution des recettes du régime importantes **du fait du désengagement de l'Etat**, dans les compensations des exonérations de cotisations sur les bas salaires, et des subventions aux régimes spéciaux déficitaires en raison d'une pyramide des âges défavorables.

**Selon Hervé LE BRAS, démographe, il n'y a aucune urgence à prendre des mesures d'économies sur les retraites.**

Que penser de ces « experts » au service des pouvoirs publics afin de justifier leur politique anti sociale ?

C'est aussi la question que nous pouvons nous poser sur l'activité des experts de Santé Publique France qui limitent leurs investigations à ce qui est connu. « Nous devons nous tenir à ce qui est connu » annoncent-ils dans le PROGRES au sujet de l'enquête sur les cancers pédiatriques dans le Haut Jura. Dans ces conditions, comment avancer dans la recherche des causes environnementales des cancers ? Dans la mesure où on ne recherche pas ce qui n'est pas connu, il est facile, par la suite, de conclure à la non démonstration des causes environnementales de ces cancers ! Une drôle de conception de la recherche.

Sans une action sur le long terme des populations pour faire toute la lumière sur les causes environnementales des cancers, qu'ils soient pédiatriques ou non, le nombre de ces maladies ne cessera d'augmenter, et les profits des industries pharmaco-chimiques viendront remplir les poches de leurs actionnaires.

En ce début d'année, faisons ensemble le vœu de faire percer la lumière au travers de la nuit, à laquelle on veut nous soumettre.

René CADOT  
Président



**Association Santé Solidarité**  
**Centre Social**  
**Chemin de Pavigny**  
**39000 LONS LE SAUNIER**  
**actionsantesolidarite@laposte.net**

## CANCERS PEDIATRIQUES DU HAUT JURA :

**Chloé, vous avez une petite fille atteinte de leucémie et vous vous êtes aperçue que d'autres familles étaient aussi concernées. Quelle a été votre réaction ?**

*Ce fut la stupéfaction. Nous ne nous attendions pas à découvrir d'autres familles touchées par des cancers de l'enfant. Nous avons connaissance des statistiques, et au vu de la faible population de nos petits villages du Haut-Jura, nous pensions être les seuls sur le secteur. Au fur et à mesure que la "liste" de petits malades s'est allongée, notre inquiétude a grandi. Il était alors impératif d'alerter les autorités sanitaires car il n'y avait plus de doutes sur le fait que notre secteur présentait un excès de cas.*

**Pensez-vous que ces cancers pédiatriques dans le haut jura soient le fait du hasard ?**

*Non, le hasard ne fait plus partie des réponses envisageables. Santé Publique France est en train de faire un recensement exhaustif des cas de cancers pédiatriques sur un périmètre élargi (autour des Rousses), cela sur les dix dernières années. La sur-incidence par rapport à l'indice national (nombre de malades "observés" comparé au nombre de malades "attendus") est largement confirmée.*

**A la suite de votre alerte, l'ARS a réagi rapidement. Mais qu'ont donné les deux réunions que vous avez eues avec ses responsables.**

*La première réunion qui a eu lieu au mois d'octobre 2018, avait pour but d'expliquer à l'ensemble des familles touchées la situation de "cluster" de cancers pédiatriques (c'est à dire un regroupement spatio-temporel) dans laquelle nous nous trouvions. L'Agence Régionale de Santé nous a informé de l'ouverture d'une enquête auprès de Santé Publique France. Cette dernière nous a expliqué la démarche qui allait être employée et a insisté sur le fait que nous ne devions pas avoir beaucoup d'espoir car "il est très rare de trouver une cause" !*

*La première étape de l'enquête consiste à recenser la totalité des enfants malades sur le secteur et à définir le périmètre géographique sur lequel se concentrera l'enquête (la zone de sur-incidence). Cette étape est toujours en cours et devrait être finalisée en février 2020. La deuxième réunion du mois de décembre a été organisée pour nous faire part de l'avancement et d'un planning prévisionnel. Nous*

*sommes à ce jour toujours en attente d'un "état des lieux" complet des cancers pédiatriques sur notre secteur ainsi que des contours de l'enquête.*

*Les étapes qui suivront seront l'envoi d'un questionnaire aux familles afin de mettre en évidence des points communs entre les différents enfants malades ainsi que des investigations relatives à des facteurs environnementaux tels que des analyses d'eau, d'air, des mesures de radon etc... Les résultats se sont pas attendus avant fin 2020.*

**Si je comprends bien, il s'agit d'un combat pour que les causes de ces cancers soient déterminées ?**

*Tout à fait, il faut absolument mettre en lumière les "facteurs de risque" qui engendrent ces excès de cancers pédiatriques. Lever le voile sur les facteurs de risque permettrait de prendre les mesures nécessaires et sur le long terme, de réduire le nombre d'enfants malades. Cela permettrait aussi de mieux comprendre les mécanismes du cancer chez l'enfant.*

**Pour mener ce combat qui risque d'être assez long et onéreux, qu'attendez vous de la population jurassienne, et au delà française qui devrait se sentir concernée par cette bataille ?**

*J'attends que la population mesure l'enjeu pour la santé des générations futures. Qu'elle ne ferme pas les yeux sur ces maladies rares mais gravissimes. La lumière doit être mise sur les facteurs de risque environnementaux. La population doit se mobiliser pour exiger du gouvernement des budgets pour faire des recherches sur l'impact des différents polluants qui nous entourent sur notre corps, et spécifiquement sur le corps en développement de nos enfants.*

## BREVES

### EHPAD

Savez-vous que les EHPAD privés bénéficient des largesses de MACRON concernant les exonérations de cotisations sociales?

Mais les EHPAD publics, quant à eux, n'y ont pas droit.

Au bas mot ce sont environ plus de 100 000€ par an de moins dans le budget.

Vous y ajoutez les contraintes budgétaires dues aux décisions du Département et vous imaginez les difficultés dans lesquelles se trouvent ces établissements.

Pauvre secteur public!!

### CHLORPYRIFOS

Cet insecticide est enfin interdit à partir de fin janvier 2020. Cela fait plus de 20 ans que les scientifiques alertent sur les dangers de ces pesticides. Ces produits, génotoxiques et toxiques pour le développement cérébral des enfants, sont autorisés depuis un demi siècle. Quels dégâts ont-ils causé depuis ? Que de profits encaissés à la fois par les laboratoires pharmaceutiques pour soigner ces maladies et par les industries chimiques productrices des pesticides ! Mais au fait, ne sont-ce pas les mêmes firmes chimiques qui fabriquent à la fois les pesticides et les médicaments ? N'est-ce pas l'ANSES (ou ses antécédents) qui autorise de tels pesticides alors qu'elle est sensée protéger notre santé ?

**Rechercher dans toutes les directions y compris celles jusqu'alors inexplorées.**



## BEBES SANS BRAS DANS L'AIN

### CANCERS PEDIATRIQUES DANS LE HAUT JURA:

### UN MEME COMBAT, FAIRE ECLATER LA VERITE

La lecture, dans le journal LE PROGRES, de l'interview de l'épidémiologiste de Santé Publique France chargé de l'enquête sur les causes des cancers pédiatriques dans le Haut Jura, est significative des ordres reçus des sphères gouvernementales.

Aucune recherche n'est annoncée sur les biocides utilisés chaque jour dans la sphère

de l'hygiène générale. Rien sur les perturbateurs endocriniens. Rien sur les pesticides. Pas de vagues. Pas touche aux monopoles de la chimie et de la pharmacie.

C'est effectivement ce qui s'est passé lors de l'enquête de Santé Publique France dans l'affaire des bébés sans bras dans l'Ain.

Dans la mesure où l'enquête se limite à ce qui est connu, il ne s'agit pas véritablement d'une recherche des causes, mais simplement d'un classement (ou pas) de cas dans des cases de causes déjà connues.

Les producteurs de pesticides et de perturbateurs endocriniens peuvent dormir sur leurs deux oreilles tranquillement.

Nous ne pouvons plus accepter ces simulacres de recherches. Nous devons nous rassembler pour exiger une véritable enquête sur les causes des cancers qui touchent les enfants du Haut Jura mais aussi d'ailleurs. Il existe plusieurs agrégats de cas similaires.

Bizarrement, ces cas se trouvent pour

la plupart non loin d'un gros aéroport. Ne faudrait-il pas aussi chercher dans cette direction? Que deviennent les tonnes de kérosène larguées, dans certains cas, dans l'atmosphère avant l'atterrissage? Une partie de ces largages ne viennent-ils pas polluer l'air, l'eau, les cultures vivrières?

Voilà quelques pistes de recherches que pourrait explorer l'épidémiologiste de Santé Publique France. Nous pensons que cela permettrait de faire un grand pas en avant dans la prévention des cancers.

Il devient urgent de briser le tabou qui consiste à ne pas toucher au système économique, et qui génère ces pollutions responsables de nombreuses maladies chroniques.

## SDHI: DES FONGICIDES TRES DANGEREUX POUR NOTRE SANTE.

Ce sont des fongicides très utilisés dans l'agriculture notamment de céréales (blé, orge) mais aussi dans les cultures de pommes de terre, de tomates, en arboriculture et même sur les terrains de sport et de golf.

Ces SDHI ( pour inhibition de la SDH succinate déshydrogénase) bloquent la respiration des champignons en agissant sur les mitochondries à l'intérieur des cellules vivantes. Elle a le même effet sur tous les êtres vivants, y compris chez l'homme. Que nous disent les fabricants de ces pesticides?

Le Yaris de BASF est classé H351 c'est à dire susceptible de provoquer des cancers et H400 ainsi que H410 très toxiques pour les organismes aquatiques.

Sont également classés H351, le fluopyram de BAYER, le penflufen, le sedaxane, le penthiopyrad.

Ils sont également classés H361 susceptibles de nuire au fœtus et à la fertilité

Malgré tout cela, les agences sanitaires EFSA et ANSES ont autorisé la mise sur le marché de ces poisons notoires.

En octobre 2017, des chercheurs indépendants de renom, emmenés par

Pierre RUSTIN, alertent l'ANSES sur la possibilité d'inhibition de la SDH chez l'homme..

Cette agence publique, chargée de nous protéger des risques sanitaires, ne répondra que le 22 mai 2018, après d'incessants rappels et articles dans la presse. Le temps, de mettre en branle, tout un système, pour rejeter les soupçons de ces chercheurs.

Elle a mis en place un groupe « d'experts », recrutés dans la sphère des chercheurs directement intéressés par la diffusion des SDHI, pour contre carrer les interrogations des chercheurs indépendants.

Prélevés sur un groupe de 311 femmes enceintes, 63% des échantillons de ces femmes, étaient porteurs de résidus de SDHI. Quelles conséquences sur leurs futurs bébés? L'ANSES, se basant uniquement sur les données des fabricants tout en écartant les recherches indépendantes, répond: pas de problème!

Quand on sait par ailleurs que ces fongicides peuvent être responsables de l'absence d'un testicule dans le scrotum. Bonjour, pour le devenir de l'humanité!

## BREVES

### PROCES DU MEDIATOR.

Se déroule actuellement le fameux procès du MEDIATOR. Vous n'êtes peut-être pas fanas des procès de ce genre. Mais je vous assure, c'est très instructif.

J'ai lu le compte rendu des débats lors de la comparution des onze consultants qui sont venus pour réhabiliter le médicament. Oui, vous avez bien lu ! Il existe encore des scientifiques qui défendent ce produit qui a conduit de nombreuses personnes dans leur tombe ! Ce qui est intéressant c'est de savoir les liens qui unissent ces scientifiques et les laboratoires SERVIER.

Donna Ryan, spécialiste de l'obésité, est venue de Baton Rouge aux USA, pour expliquer que le MEDIATOR ne pouvait être classé comme anorexigène car les études ne montraient pas qu'il entraînait une perte de poids supérieure à 5% à celle constatée avec un placebo. Pour cette étude, Donna Ryan a touché 600\$ de l'heure et 77 200€ des laboratoires SERVIER. Autre soutien de SERVIER, Judith CORNER a touché, elle, 500\$ de l'heure soit 25 000\$ pour le service rendu. Quant aux experts judiciaires, ils n'ont reçu que 40 000€ pour leurs **deux années de travail !**

### DES MANQUEMENTS DANS L'ALERTE SUR LE HAUT JURA.

Que penser du fait qu'il faille que ce soit une mère de famille qui lance l'alerte sur le nombre d'enfants touchés par un cancer dans le haut jura ?

Pourquoi les médecins du secteur n'ont-ils pas été interpellés par ce nombre ?

Pas plus d'ailleurs que le CHU de Besançon qui a accueilli tous ces enfants dans un premier temps.

Que dire encore du fait qu'il faille plusieurs mois à Santé Publique France pour faire l'état des lieux ? C'est-à-dire pour savoir si d'autres enfants du secteur sont touchés, dans un pays où tout est numérisé et codifié ?

Sans la présence d'esprit et le dévouement de cette mère de famille, que se serait-il passé ?

## DOUBLE SCANDALE !

Novartis exige un prix d'environ 2 millions euros l'injection de son médicament le Zolgensma. Sachant que ce coût ne peut être supporté par les familles, ou la protection sociale, des bébés bénéficiaires potentiels, Novartis préconise un tirage au sort pour en bénéficier.

Quel scandale ! .Même si la Ministre assure qu'en France ce tirage au sort ne peut avoir lieu.

Mais ce n'est pas tout. Ce médicament n'a pratiquement rien coûté à Novartis, car il a été développé grâce aux fonds du TELETHON. C'est à dire avec des dons défiscalisés. Cela, n'a pas été soulevé par la Ministre de la Santé, alors que l'Etat,

avec la défiscalisation, a déjà payé en grande partie l'élaboration du médicament. Dans certains cas, nous payons donc deux fois, à des prix exorbitants, les médicaments aux laboratoires.

L'ONG Santé Diabète et l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, relèvent que cela est fréquent.

# ALIMENTS ULTRA TRANSFORMES

Que faut-il entendre par aliments ultra-transformés ? Selon une définition consensuelle ce sont des aliments qui ont été compromis par l'ajout d'hormones, d'additifs, de conservateurs de matériel génétique artificiel ou d'autres traitements chimiques ou thermiques qui altèrent ou détruisent les enzymes naturels, les acides gras, les vitamines et les minéraux.

Scrutés de près par les chercheurs et les médecins nutritionnistes ces aliments font l'objet d'études. Deux d'entre elles réalisées à l'échelle européenne auprès de 120 000 personnes, conduisent à un résultat préoccupant. Les risques que génère pour notre santé, la consommation régulière d'aliments ultra-transformés, sont à la fois divers et très conséquents.

**-Des maladies cardiovasculaires.** L'étude française conduite par l'INSERM révèle que la consommation d'aliments ultra-transformés est associée à un risque plus élevé de maladies cardiovasculaires, de maladies coronariennes et cérébro-vasculaires. Une augmentation de 10% d'aliments ultra-transformés dans la nourriture, en passant par exemple de 15% à 25%, est associée à une augmentation de 12% du risque de maladies cardiovasculaires. Toutefois la di-

rectrice de l'étude souligne le fait que ce qui compte par rapport au risque encouru, c'est la consommation régulière et non celle ponctuelle d'un plat ou d'un soda.

**-Un risque accru de cancers.**

Une autre étude scientifique réalisée en France auprès de 105 000 personnes, publiée en 2018, a aussi établi une corrélation entre consommation de plats préparés de façon industrielle et augmentation du risque de cancer. Elle est évaluée, selon ses auteurs, de 6 à 18%, et même de 2 à 22 % pour le cancer du sein.

Le souci d'objectivité nous oblige à préciser que l'INSERM qui a financé cette étude a précisé que « le lien de cause à effet restait à démontrer ». Dans le même sens, une revue médicale britannique a souligné que cette étude « méritait une exploration attentive et plus poussée ». Gageons que celle-ci puisse être conduite tant les enjeux demeurent conséquents en termes de santé publique. Exigence d'autant plus urgente si l'on intègre les hypothèses d'autres études travaillant à établir la réalité de prises de poids ou de risques accrus de mortalité liés à la consommation d'aliments ultra transformés.

Affaire à suivre.

## RETENEZ CETTE DATE

9 Avril 2020 à 20h30  
CARCOM DE LONS LE SAUNIER

## CONFERENCE

### LES DANGERS AU MOMENT DE LA GROSSESSE

**Animée par Emmanuelle AMAR**  
épidémiologiste directrice du REMERA\*  
Lanceuse d'alerte

**Bébés sans bras dans l'Ain. Pourquoi ?**  
**Les effets de l'environnement sur la grossesse.**  
**Les difficultés rencontrées**  
**pour caractériser les expositions.**  
**Gestion de l'alerte et enquêtes qui suivent.**

\* REgistre des Malformations En Rhône Alpes

## BREVES

### LUBRIZOL A ROUEN : UN CAS SIGNIFICATIF DE NEGLIGENCES PREVENTIVES.

Voilà une usine classée « SEVESO HAUT » dont la liste des produits brûlés est inexploitable ! Les produits sont répertoriés par code et sans leur nom commercial.

Exemples : H336, code qui signifie « peut provoquer somnolence ou vertige ». H340 « peut induire des maladies génétiques ». H350 « peut provoquer le cancer ». H360 « toxicité pour la reproduction ». La transparence, qui devrait être de mise dans ce cas, ressemble plutôt « à un numéro de strip-tease industriel réservé aux initiés », s'est agacé l'association ROBIN DES BOIS.

4 produits qui ont brûlé sont classés toxiques pour la reproduction, 6 sont classés cancérigènes, 2 sont mutagènes (c'est-à-dire qu'ils peuvent modifier le génome d'un organisme). Et beaucoup sont susceptibles de provoquer des irritations cutanées et/ou oculaires. Plus de 200 produits sont classés nocifs, 166 toxiques, 43 très toxiques pour les organismes aquatiques alors que LUBRIZOL est en bordure de Seine.

Voilà de quoi alarmer la population des environs mais pas seulement. Quelles conséquences sur la chaîne alimentaire ?

Alors que des prélèvements sanguins, effectués à la demande du CHSCT, ont montré des résultats anormaux chez les pompiers, **les pouvoirs publics se sont opposés à faire des prélèvements parmi la population des environs.**

Quelles négligences ! C'était pourtant la moindre des actions afin de prévenir des maladies chroniques à venir. **Voilà les mesures préventives de la Ministre de la Santé !**

### AMIANTE: LA LOI EST TRES MAL APPLIQUEE DANS LES ECOLES.

C'est le constat établi par les inspecteurs chargés du contrôle de l'hygiène et de la sécurité au travail et de la prévention médicale dans l'Education Nationale.

Dans 88% des cas les écoles ont été construites avant 1997, ce qui les rend susceptibles d'abriter des matériaux et produits contenant de l'amiante. Dans chaque école, doit être établi un Dossier Technique Amiante (DTA). Ce dossier doit être tenu à jour au fil des travaux réalisés dans ces écoles. Il doit également être tenu à disposition des enseignants et des parents d'élèves et des personnels territoriaux.

Les inspecteurs ont constaté que 46% des écoles visitées ne disposaient pas de DTA, et que lorsqu'ils existaient, leur qualité n'était pas au rendez-vous. En effet, ils ne permettaient pas aux enseignants d'identifier la présence des matériaux amiantés et d'en repérer la dégradation.